



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DE LA DROME



Mairie de **Montclar sur Gervanne**

Montclar sur Gervanne, le 30 mars 2021

Conseil Municipal Du 23 mars 2022

Convocation : 16/03/2022

Séance du conseil municipal : 23 mars 2022

Présents :

Mesdames Laurence DUBOIS, Michèle EYRAUD, Nadine PERRET, Hélène SYLVESTRE, Priscilla VASSEUR

Messieurs Denis GAUDIN, Armand PETIT, Laurent SAYN

Excusés : Madame Sylvie DERVILLE et Messieurs Jean-Pierre ANDEOL, Rudy SYLVESTRE

Pouvoirs :

Madame Sylvie DERVILLE à Madame Michèle EYRAUD

Monsieur Jean-Pierre ANDEOL à Monsieur Laurent SAYN

Secrétaire de séance : Hélène SYLVESTRE

Présentation de nos condoléances à Denis GAUDIN pour le décès de sa maman

Déroulement :

A. Compte rendu de la séance du février 2022

Lecture du compte rendu par Laurent SAYN

[CR du 09/02/2022](#)

Laurent apporte des précisions quant au projet de travaux dessous la Mairie, notamment sur les réseaux.

Pas de retour du département pour la subvention de la salle sous la mairie

Concernant la Magnanerie, après retour de l'architecte, il n'est pas possible d'ajouter une mezzanine sur la partie haute du bâti.

Des banques ont été sollicitées mais pas de retour /propositions financières.

Projet de voirie 2022 : confirmation des priorités

Il est rappelé la procédure Les chemins communaux différente des chemins ruraux :

- Enquête publique
- CR5 : rencontre avec la famille Permingeat samedi prochain

Questions diverses :

- CCVD / compétence petite enfance : précisions quant à l'impact financier
 - pour l'habitant : augmentation de 0.08% de la part intercommunale de la taxe foncière,
 - pour la mairie : baisse de 600€ de la Dotation Intercommunale de Solidarités de la CCVD.
- Renfort secrétariat nécessaire.
- Mme Jimenez, conseillère aux décideurs locaux Val de Drôme à la DGFIP a été invitée à la commission finances qui s'est tenue le 16/03/2022.

Le compte rendu n'apportant plus d'observation est approuvé.

B. Ordre du jour

Présentation des budgets par Priscilla Vasseur (Joint au compte rendu le power point de présentation)

1. Budget principal M14 – Commune

Budget 2021 / Compte administratif 2021/ budget prévisionnel 2022

Le Compte Administratif reprend l'ensemble des opérations du Budget Primitif et des décisions modificatives d'un même exercice. Son résultat reflète la gestion des finances de la Communes de l'exercice 2021.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'approuver le Compte Administratif 2021.

Monsieur Laurent Sayn, Maire n'ayant pas pris part au vote et ayant quitté la salle, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales,
et sous la présidence de Monsieur Armand Petit, 1e Adjoint,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité le Conseil Municipal :

☑ ADOPTE le Compte Administratif 2021,

☑ DECLARE toutes les opérations de l'exercice 2021 définitivement

Commune - M 14 Budget Général

AFFECTATION DU RESULTAT 2021

	<u>Investissement</u>	<u>Fonctionnement</u>
Solde 2020 reporté en 2021	-60 320.11	124 849.18
Recettes	96 449.82	157 657.92
Dépenses	61 429.69	132 513.24
Résultat des sections de l'exercice 2021	35 020.13	25 144.68
Résultat de cloture	-25 299.98	149 993.86
<u>Restes à réaliser - Dépenses</u>		
Dépenses	0.00	
Recettes	0.00	
TOTAL	-25 299.98	149 993.86
Proposition d'affectation au compte 1068 (BP 2022)	25 299.98	-25 299.98
Proposition de Report au budget 2022	-25 299.98	124 693.88
	↓	↓
	D 001	R 002

Remarques :

La commission finance s'est tenue le 16/03/2021 en présence de Mme Jimenez de la DGFIP qui a commenté le compte administratif.

Même si le résultat de fonctionnement est positif, il ne permet pas de donner une idée de la santé financière de la commune qui se dégrade depuis 2017.

En effet, le résultat de fonctionnement du budget principal est en baisse de 37% depuis 2017.

La Capacité d'Autofinancement de la commune est à surveiller et met en exergue :

- Un fort taux d'endettement pour une petite commune,
- Des dépenses de fonctionnement qui ont augmenté depuis 2017 : charges de fonctionnement, charges de personnel, charges de mutualisation => augmente plus vite que l'augmentation des produits (pas d'augmentation des impôts locaux depuis 2013)
- Les dépenses de fonctionnement vont constituer à augmenter en 2022 au regard du contexte : crise sanitaire, augmentation des coûts de l'énergie et ceux liés à l'instabilité mondiale.

Le seul levier pour augmenter les ressources est la fiscalité.

Nadine se questionne sur le service déneigement. Un forfait annuel nécessaire pour l'astreinte.
 Michèle s'interroge sur la sonnerie de la cloche de l'église St Marcel, qui semble avoir été modifiée.
 Nadine interpelle Laurent sur le dérasage des bords pour éviter que l'eau court sur la route.
 Michelle : on ne peut pas dépenser 3 sous qu'en nous en avons que 2 ; il faut prioriser et mettre en œuvre que le strict nécessaire

I. Compte de gestion et Compte administratif 2021

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'approuver le Compte Administratif 2021.

Monsieur Laurent SAYN, Maire n'ayant pas pris part au vote et ayant quitté la salle, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales,
 et sous la présidence de Monsieur Armand PETIT, 1er Adjoint,

Après en avoir délibéré, 8 votes favorables du Conseil Municipal :

- ADOPTE le Compte Administratif 2021,
- DECLARE toutes les opérations de l'exercice 2021 définitivement closes.

II. Affectation de résultat

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2021,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement comme ci-dessus.

III. Fiscalité directe : taux imposition

Les taux de fiscalité directe sont :

Evolution des taux d'imposition	2019	2020	2021			2022	
Taxes d'habitation	9.00%						
Taxes foncières baties	11.50%	11.50%	Commune 2020 11.5%	Département 2020 + 15.51%	27.01%	Commune 2021	Département 2021
Taxes foncières non baties	52.39%	52.39%	52.39%				

Au regard de Michèle se questionne : faut-il augmenter la fiscalité en cette période économiquement difficile.
 Armand se questionne sur l'augmentation de la fiscalité avec en parallèle les 120 000 € reporté du CA 2021 et si nous faisons tout ce qui est prévu.

Il est clair que les charges de fonctionnement augmentent à l'inverse des produits, il est proposé de voter l'augmentation de la Taxe Foncière sur Propriétés Bâties : +10%

Taxe Foncière sur Propriétés Non Bâties : pas d'augmentation

En 2023, la commune pourra augmenter la Taxe Habitation pour les Résidences Secondaires.

A l'unanimité, le conseil municipal vote

- pour une augmentation de 10% de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties
- pour le maintien de la Taxe Foncière sur les Propriétés non Bâties.

IV. Budget primitif 2022

À la suite de la présentation du contenu du Budget primitif Communal de l'exercice 2022, le conseil municipal à l'unanimité adopte le Budget Primitif M14 de la commune de l'exercice 2022.

2. Budget annexe M49 – Eau et Assainissement

Présentation power point du budget principal en pièce jointe.

Budget 2021 / Compte administratif 2021/ budget prévisionnel 2022

Commune - M 49 EAUX / ASSAINISSEMENT	AFFECTATION DU RESULTAT 2021	
	Investissements	Exploitation
Report Résultat (exercice N-1)	-8 410.50	52 589.07
Recettes (exercice N)	38 943.31	45 650.20
Dépenses (exercice N)	31 994.13	37 214.60
Résultat des sections (exercice N)	6 949.18	8 435.60
Résultat de clôture	-1 461.32	61 024.67
Restes à réaliser		
Recettes		
Dépenses	5 400.00	
TOTAL	-6 861.32	61 024.67
Proposition d'affectation au compte 1068		-6 861.32
Proposition de Report au budget (exercice N+1)	-1 461.32	54 163.35
	↓	↓
Inscription sur BP	BP 2022	BP 2022

I. Compte de gestion et Compte administratif 2021

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'approuver le Compte Administratif 2021.

Monsieur Laurent SAYN, Maire n'ayant pas pris part au vote et ayant quitté la salle, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales,

et sous la présidence de Monsieur Armand PETIT, 1er Adjoint,

Après en avoir délibéré, 8 votes favorables du Conseil Municipal :

- **ADOPTÉ le Compte Administratif 2021,**
- **DECLARE toutes les opérations de l'exercice 2021 définitivement closes.**

II. Affectation de résultat

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2021,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement comme ci-dessus.**

III. Tarification du service eau/assainissement

Au vu du projet de transfert au 01/01/2023 et du tarif de l'eau, supérieur au prix pratiqué par le SMPAS, il est proposé de ne pas augmenter le tarif de l'eau et de l'assainissement pour cette année 2022.

IV. Budget primitif 2022

Suite à la présentation du contenu du Budget primitif Communal de l'exercice 2022, le conseil municipal à l'unanimité adopte le Budget Primitif M49 de la commune de l'exercice 2022.

3. Adhésion au SMPAS :

Laurent rappelle que lors du conseil 05/01/2022, nous avons délibéré sur la délégation de la gestion de l'eau et de l'assainissement au SMPAS pour un coût annuel du SMPAS de 4 800€ HT.

Ces prestations seront effectuées en compagnie et avec le suivi de l'agent communal en poste, pour la transmission des informations techniques nécessaires ainsi que la connaissance du réseau.

Par ailleurs, nous avons voté une intention d'adhésion au SMPAS à compter du 1er janvier 2023.

Cette procédure d'adhésion nécessite de nombreuses démarches administratives avant sa mise en œuvre effective.

Le SMPAS nous a sollicité pour délibérer en faveur de cette adhésion pour 2023, dès à présent, afin d'initier toutes les démarches nécessaires.

Il est rappelé que cette adhésion va impliquer le transfert du Budget de l'eau et de l'assainissement au 01/01/2023.

Laurent précise que cette démarche fait suite à une rencontre au SMPAS, il est nécessaire de confirmer l'adhésion pour le 1er janvier 2023.

Michelle questionne sur le nombre de communes adhérentes : 4 communes en 2022 : Mirabel, Aouste, Piégros, Saillans.

Laurent rappelle qu'il y a 3 représentants par commune au sein du SMPAS.

Il faut nommer 4 délégués pour l'année 2022. Il propose Priscilla, Jean-Pierre, Denis, Laurent ?

Armand questionne sur la nécessité de délibérer ce jour sans savoir comment nous allons procéder sur le transfert du budget M49.

Armand aurait aimé avoir un échange sur les projets qui seront repris notamment sur l'eau de la vallée de Charsac.

Il est précisé que nos 3 voix au sein de ce syndicat vont nous permettre de porter nos projets.

Il est proposé de passer au vote.

A l'unanimité, le conseil municipal vote en faveur du transfert de la gestion de l'eau et de l'assainissement au SMPAS au 01/01/2023.

4. Travaux salle dessous la mairie

Afin de finaliser les travaux pour la création de salle dessous la mairie, des entreprises ont été sollicitées pour réaliser des devis ou actualiser ceux qui ont été réalisés en 2019-2020.

Aménagement extérieur : Réalisation d'un cheminement d'accessibilité à la salle du dessous depuis la route du château soit un terrassement, un enrochement et la réalisation d'un cheminement d'accès avec rampe

=> Entreprise Bouvat = 26 843 € TTC

Plomberie : Création des arrivées d'eau pour un WC et un coin cuisine et pose d'un WC

=> APOOLPI= 6242.40€ TTC

Chappe Béton : Réalisation d'une Chappe liquide avec une isolation du sol

=> DUCLOX CHAPE= 2902.80€ TTC

Huisseries : Pose d'une porte d'entrée et d'une porte intérieure

=> Gencel Menuiserie = 3543€ TTC à actualiser

Electricité : Electricité intérieure pour éclairages, prises, prises Ethernet, prises pour cuisine

=> EFE = 6 985.30€ TTC

Carrelage : Pose d'un carrelage sur une surface de 46 m² et 10m² de faïence

⇒ Patrice Raspail = 6 283.93€ TTC

Cloison /Mur : pose de cloisons pour les WC, habillage des murs et plafonds en placoplâtre

=> Entreprise CHEBILI = 6140 € TTC

Soit un total de 58 940.43€ TTC => 60 000€ ont été budgétisés

Il est proposé de réfléchir à une tarification à la location de la salle pour générer des recettes.

Les montant des devis questionne beaucoup. L'augmentation des matériaux en est la résultante.

Mais au regard des montants déjà investis et afin de percevoir les subventions, il semble difficile d'abandonner le projet.

Le département a été sollicité pour réévaluer le montant de la subvention face à l'augmentation des travaux. Nous sommes en attente de réponse.

La même démarche sera faite auprès du conseil régional.

Après ces précisions, il est proposé de passer au vote pour lancer la réalisation des travaux.

Le conseil municipal accepte de lancer les travaux avec 9 votes en faveur et 1 abstention.

5. Vote du PLH

Armand a adressé aux membres du conseil le projet du PLH.

Il est aujourd'hui demandé aux communes membres de voter sur ce PLH.

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Val de Drôme en Biovallée a arrêté le projet de Programme Local de l'Habitat : PLH 2022-2028, par délibération en date du 22 février 2022.

Le PLH est un document stratégique qui permet de déterminer les besoins en logements et de définir la Politique Locale de l'Habitat sur notre territoire.

Construit avec l'ensemble des communes, les ambitions pour ce troisième PLH sont très fortes, notamment en matière d'acquisition foncière et de rénovation énergétique.

Hors, dans un contexte de forte restriction des consommations foncières, et de maîtrise du développement des territoires ruraux, votre soutien est primordial.

Plan d'actions

Orientation 1 : Optimiser la ressource foncière et massifier la rénovation énergétique

Action 1 : Maîtriser le foncier bâti et non bâti

Action 2 : Promouvoir les formes urbaines denses et la qualité architecturale

Action 3 : Revitaliser les centre bourg et mobiliser les logements vacants et les résidences secondaires

Action 4 : Atteindre les objectifs du Plan Climat (PCAET)

Orientation 2 : Répondre aux besoins en logement et développer des logements abordables

Action 5 : Produire 1 340 logements en réponse à la demande nouvelle, aux besoins des résidents et des actifs

Action 6 : Produire 150 logements locatifs sociaux et renforcer la mixité

Orientation 3 : Améliorer les conditions de vie de tous les habitants

Action 7 : Lutter contre l'habitat indigne

Action 8 : Répondre aux besoins des publics spécifiques

Action 9 : Accompagner le développement de « l'habitat économe »

Orientation 4 : Pilotage et gouvernance du PLH

Action 10 : Gouvernance et observatoire du PLH

Il est proposé de voter.

Le conseil municipal vote en faveur du PLH, avec 7 votes pour et 3 abstentions.

6. Informations diverses

Logement non constructible :

Sur la commune, sur une parcelle non constructible, avec une famille (2 parents + 1 enfant), un habitat léger d'environ 50 m2 au sol.

Le maire a demandé une mise en conformité.

Nadine questionne en invoquant qu'une multitude de communes ont des habitats illégaux.

Laurence rappelle qu'il y a des réglementations qui s'appliquent à tous.

Secrétariat de mairie :

Marie France Marguet nous a fait part de quitter ses fonctions de secrétaire administrative à la mairie d Montclar sur Gervanne. Elle a fait valoir ses droits à récupération et congés jusqu'au 1 er mai.

Nous essayons de trouver une solution pour mettre fin au CDD.

Cécile qui était recrutée via la CCVD en renfort ne souhaite pas prendre en charge la mairie.

La CCVD nous met à disposition d'une secrétaire expérimentée depuis la mi-mars. Efficace, il ne nous est pas possible de la recruter, car elle est déjà occupée par ailleurs.

Il est proposé de passer par un recrutement.

Recensement

Laurence nous fait état des 1ers retours du recensement :

100% de retours

195 habitants,

144 logements

La moitié des logements sont des résidences secondaires.

Comité des fêtes :

Une réunion va être initiée par Armand pour aider au lancement de ce comité des fêtes.

Elections présidentielles les 10 et 24/04/2022 :

Un tableau va être diffusé auprès des membres du conseil pour tenir le bureau de vote. Il sera ensuite lancer un appel à candidatures auprès des habitants.

L'ordre du jour étant épuisé, Laurent Sayn clôt la séance

Fin de séance à 21h30